

Actualités – FQIS 2024-2029

Fonds québécois d'initiatives sociales | Région des Laurentides

Le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), en collaboration avec les membres de l'Alliance pour la solidarité, est heureux d'annoncer les lancements suivants :

- **4^e appel à projets territorial**
- **2^e édition de la formation collégiale en comptabilité par projet**

4^e appel à projets territorial

Les organismes sont invités à déposer leurs projets en tenant compte des enveloppes disponibles et des paramètres propres à chaque territoire.

Important : à ce jour, **quatre territoires sur huit ont épuisé leur enveloppe**. Comme les sommes disponibles varient d'un territoire à l'autre, il est essentiel de consulter le **guide de dépôt de projets** afin de vérifier les paramètres et les mécanismes de fonctionnement applicables à chaque territoire avant de soumettre une demande.

Lors du dépôt de projet, il vous est recommandé d'être le plus explicite possible dans la description et le déploiement du projet, de bien détailler les maillages avec les partenaires, de démontrer la solidité de l'organisme et de déposer un montage financier équilibré, complet et détaillé afin de permettre aux comités d'attribution de bien saisir tous les aspects de votre projet.

Fonds disponibles – FQIS

Pour plus de détails, consultez le guide de dépôt de projets.

Territoires	Fonds disponibles
MRC d'Antoine-Labelle	110 807,65 \$
MRC d'Argenteuil	83 256,34 \$
MRC des Laurentides	84 226,39 \$
Ville de Mirabel	94 411,59 \$
MRC de Deux-Montagnes	0,00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	0,00 \$
MRC de La Rivière-du-Nord	0,00 \$
MRC de Thérèse-De Blainville	0,00 \$

Échéancier

4 janvier 2027 : Date limite de dépôt des projets

Mars 2027 : Réponse aux organismes et début du processus de signature des protocoles

À retenir

Les projets doivent respecter les **priorités et les critères établis** dans le **guide de dépôt de projets**.

Si vous avez des questions lors de la rédaction de votre projet ou pour toute question relative aux modalités de dépôt de projets, communiquez avec l'équipe du CPERL à l'adresse suivante : alliance_fqis@prefetsdeslaurentides.ca.

Les documents à jour (**guides et formulaires**) sont également disponibles sur le **site web du CPERL** :  [Le CPERL - Conseil des préfets et des élus des Laurentides](#).

Formation collégiale en comptabilité par projet - Quatre nouvelles cohortes dès l'automne 2026

Devant l'intérêt suscité par la première édition, le CPERL, dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), renouvelle son partenariat avec le **Collège Lionel-Groulx - Services aux entreprises** afin d'offrir de nouvelles cohortes de formation collégiale en **Comptabilité par projet**.

Cette formation s'adresse aux organismes qui souhaitent acquérir des outils concrets pour assurer une gestion financière efficace de leurs projets et répondre aux exigences de reddition de comptes des différents bailleurs de fonds.

Lors de votre inscription, nous vous ferons parvenir un **court questionnaire** qui nous permettra de mieux évaluer vos besoins et d'adapter le contenu de la formation.

Pour vous inscrire : [Formation collégiale sur la comptabilité par projet | Nouvelles cohortes](#)

Avec la participation financière de :

Québec 

Marie Josiane Kacou

Chargée de projets | Répondante régionale

- ESD Laurentides en emploi et productivité
- ESD Égalité entre les hommes et les femmes
- Alliance pour la solidarité

450 602-1908 | mjkacou@prefetsdeslaurentides.ca

CONSEIL DES PRÉFETS
ET DES ÉLUS
RÉGION DES LAURENTIDES

 **LAURENTIDES**
magnétiques